

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 65.
N^o 1.

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 1
NO TENUARE 1916.

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.
France, Colonies et Union postale. ...	20 fr.	11 fr.	6 50

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.

PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS

Avis inséré en plein texte : la ligne.	1 »
Le même, renouvelé : la ligne.....	0 50
Annonces ordinaires : la ligne.....	0 40
id. renouvelées : la ligne.	0 20

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

1916		Pages
4 janvier....	Arrêté portant composition de la commission de visite des hommes présents à Tahiti, des classes mobilisées.....	27
5 janvier....	Arrêté fixant les dates d'examen, par la commission de visite, des jeunes gens de la classe 1917.....	28
5 janvier....	Décision désignant M. Alexandre, Etienne, Substitut p. i. du Procureur de la République, pour aller tenir les audiences des Justices de paix à compétence étendue de Moorea, le 22 janvier courant, et de Taravao, le 29 du même mois.....	28
6 janvier....	Arrêté prescrivant que les engagements volontaires pour la durée de la guerre seront reçus à la Mairie par devant M. François Cardella, Maire de la ville de Papeete, à compter de ce jour.....	28
7 janvier....	Décision fixant la composition des commissions prévues à l'article 3 du décret du 2 août 1914, qui ont charge de statuer d'urgence sur les demandes d'allocations aux familles des mobilisés nécessitant.....	29
12 janvier....	Arrêté concernant les appelés des archipels et les retardataires.....	29
12 janvier....	Arrêté prescrivant la prohibition d'entrée dans les Etablissements français de l'Océanie des cocotiers et de toutes les plantes de la famille des palmiers, du caféier, du bananier et autres musacées, de leurs fruits, feuilles ou rameaux, des terres ou composts pouvant contenir leurs parasites.....	29
12 janvier....	Arrêté rendant exécutoires divers rôles principaux des perceptions de Papeete, Taravao et Moorea, pour l'année 1916.....	30
12 janvier....	Arrêté rendant exécutoire le rôle principal de la prestation urbaine de la Commune de Papeete, pour l'année 1916.....	31
	Nominations, mutations, mouvements.....	31
	Services militaires. — Liste des sursis de 2 et 3 mois, pour compter du 13 janvier 1916, accordés aux réservistes du service armé.....	32
	Français et Anglais à Tahiti : Communication de M. H. A. Richards, Consul de S. M. Britannique.....	32
	Tableau d'honneur des Etablissements Français de l'Océanie.....	32

PARTIE NON OFFICIELLE

Soirée des orphelins belges.....	33
Tombola du 5 décembre 1915. — Liste des numéros gagnants non réclamés au 15 décembre 1915.....	34

Bons de la défense nationale.....	34
Souscription publique au profit des Français victimes de la Guerre..	34
Radiotélégrammes reçus par le poste de T. S. F. de Mahina.....	41
Caisse agricole. — Nomination des membres pour la Commission d'examen de préparateur de vanille.....	42
Liste des passagers.....	42
Situation financière de la Caisse agricole.....	43
Situation financière de la Banque de l'Indo-Chine.....	44
Annonces.....	44
Observations météorologiques de la station de Papeete, pour le mois de décembre 1915.....	45
Marche provisoire des paquebots reliant Tahiti à Wellington et San Francisco avec relations sur Paris et Sydney.....	46

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant composition de la commission de visite des hommes présents à Tahiti, des classes mobilisées.

(Du 4 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie, notamment en ses articles 5 à 11 du chapitre II ;

Vu l'arrêté N^o 663, en date du 29 décembre 1915, relatif à l'incorporation des classes de l'armée active et de sa réserve,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Une commission de visite composée de :

MM. Solari, Secrétaire Général p. i., Délégué du Gouverneur ;
Gautier, Médecin-major de 1^{re} classe, Directeur du Service de Santé ;
Cardella, Maire de la ville de Papeete ;
Lorenzi, Lieutenant commandant le détachement d'Infanterie,

se réunira, à partir du 6 janvier 1916, le matin, de 7 h 1/2 à

10 h. 1/2, le soir, de 2 h. 1/2 à 5 heures, jusqu'à complet examen des hommes présents à Tahiti, des classes mobilisées.

La visite se fera dans l'ordre suivant :

6 janvier...	matin...	classes...	1916 et 1915.
	soir	— ...	1914 et 1913.
7 —	matin...	— ...	1912 et 1911.
	soir	— ...	1910 et 1909.
8 —	matin...	— ...	1908 et 1907.
	soir	— ...	1906 et 1905.
9 —	matin...	— ...	1904 et 1903.
	soir	— ...	1902.

Art. 2. — Les hommes visités par le Médecin-major, Chef du Service de Santé, seront divisés en trois catégories :

- 1° Aptes à faire campagne en Europe.
- 2° Inaptes à faire campagne en Europe, mais aptes à servir dans la Colonie.
- 3° a) Inaptes temporaires pour une durée ne pouvant excéder deux mois ;
- b) Inaptes, à proposer pour le service auxiliaire ;
- c) Inaptes définitifs, à proposer pour la réforme.

Art. 3. — Le Chef du Service de Santé et le Lieutenant commandant le détachement d'infanterie se concerteront pour la partie matérielle et les mesures d'ordre de la visite médicale.

Art. 4. — Le Secrétaire Général, le Chef du Service de Santé et le Lieutenant commandant le détachement d'infanterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 4 janvier 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

Le Chef du Service de Santé,
D^r GAUTIER.

*Le Lieutenant commandant
le détachement d'Infanterie coloniale,*
LORENZI.

ARRÊTÉ fixant les dates d'examen, par la commission de visite, des jeunes gens de la classe 1917.

(Du 5 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie, notamment en ses articles 5 à 11 du chapitre II ;

Vu le radiotélégramme n° 4, du 4 janvier 1916, du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, transmettant des instructions ministérielles relatives à l'incorporation de la classe 1917 ;

Vu l'arrêté n° 2, en date du 4 janvier 1916, nommant une commission de visite pour l'examen des hommes appartenant aux classes de l'active et de sa réserve ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — La commission de visite, telle qu'elle est prévue à l'arrêté n° 2, en date du 4 janvier 1916, se réunira le mardi 11 janvier 1916, à la caserne d'Infanterie, à l'effet d'examiner les jeunes gens de la classe 1917 présents à Tahiti et à Moorea, qui seront convoqués pour cette date, par ordre d'appel individuel.

Art. 2. — L'examen des jeunes gens de la même classe 1917

qui habitent les archipels, sera fait, au fur et à mesure, de leur arrivée au chef-lieu.

Art. 3. — Le Secrétaire Général, le Chef du Service de Santé et le Lieutenant commandant le détachement d'Infanterie coloniale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 5 janvier 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

Le Chef du Service de Santé,
D^r GAUTIER.

Le Lieutenant commandant le détachement d'Infanterie coloniale,

LORENZI.

DÉCISION désignant M. Alexandre, Etienne, Substitut p. i. du Procureur de la République, pour aller tenir les audiences des Justices de paix à compétence étendue de Moorea, le 22 janvier courant, et de Taravao, le 29 du même mois.

(Du 5 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie ;

Vu l'article 15 du décret du 9 juillet 1890 ;

Vu les articles 1^{er} et 3 de l'arrêté du 31 décembre 1889 ;

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — M. Alexandre, Etienne, Substitut p. i. du Procureur de la République, est désigné pour aller tenir l'audience mensuelle de la Justice de paix à compétence étendue de Moorea le samedi 22 janvier courant, et celle de Taravao, le 29 du même mois.

Art. 2. — Le Chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 janvier 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Chef du Service Judiciaire,

H. SIMONEAU.

ARRÊTÉ prescrivant que les engagements volontaires pour la durée de la guerre seront reçus à la Mairie, par devant M. François Cardella, Maire de la ville de Papeete, à compter de ce jour.

(Du 6 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie en ses articles 5 à 11 du chapitre II ;

Vu l'article 53 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1915, article 4, § a,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Les engagements volontaires pour la durée de la guerre prévus au § a de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 1915, seront reçus à la Mairie, par devant M. François Cardella, Maire de la ville de Papeete, Officier d'état civil, à compter de ce jour.

Art. 2. — Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 6 janvier 1916.

G. JULIEN.

DÉCISION fixant la composition des commissions prévues à l'article 3 du décret du 2 août 1914, qui ont charge de statuer d'urgence sur les demandes d'allocations aux familles des mobilisés nécessiteux.

(Du 7 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 7 août 1913 modifiant la précédente;

Vu le décret du 2 août 1914 accordant des allocations, pendant la durée de la guerre, aux familles des militaires nécessiteux appelés sous les drapeaux;

Vu l'article 15 de la loi du 5 août 1914, instituant une Commission supérieure chargée de statuer sur les recours formés par les intéressés contre les décisions des commissions d'appel;

Vu les ordres de mobilisation des 11 août et 12 octobre 1914;

Vu la dépêche ministérielle du 20 septembre 1915, N° 305, concernant le régime des allocations accordées aux familles nécessiteuses pendant la durée des hostilités,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Les commissions prévues à l'article 3 du décret du 2 août 1914, dont le fonctionnement était suspendu par suite de la démobilisation, et qui ont charge de statuer d'urgence sur les demandes d'allocations aux familles des mobilisés nécessiteux transmises par le Maire et les Chefs de districts, continuent à être composées ainsi qu'il suit :

Première commission :

MM. le Secrétaire Général, *Président*;
un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal;
le Commissaire de police.

Deuxième commission :

(APPEL.)

MM. le Gouverneur, *Président*;
le Chef du Service Judiciaire;
le Receveur de l'Enregistrement;
le Chef du Bureau des Finances;
le Chef du Cabinet du Gouverneur.

Art. 2. — Les recours contre les décisions de la commission d'appel pourront être portés, par les intéressés, soit par l'inter-

médiaire du Gouverneur, soit directement par celui du Ministère des Colonies, devant la Commission supérieure instituée à cet effet au Ministère de l'Intérieur.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 7 janvier 1916

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général *p. i.*,

A. SOLARI.

ARRÊTÉ concernant les appelés des archipels et les retardataires.

(Du 12 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie, notamment en ses articles 5 à 11 du Chapitre II;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1915 relatif à l'incorporation des classes de l'armée active et de sa réserve (1916 à 1902);

Vu l'arrêté du 3 janvier 1916 relatif à l'incorporation de la classe 1917,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Les appelés provenant des archipels ou retardataires seront présentés, par les soins du Bureau de recrutement à la visite médicale de M. le Docteur Gautier, Médecin-major de 1^{re} classe des Troupes coloniales, Chef du Service de Santé.

Cette visite aura lieu tous les jours, de 15 heures à 17 heures, à l'Hôpital de Papeete, jusqu'à complet examen des classes mobilisées.

Art. 2. — Le Chef du Service de Santé et le Lieutenant commandant le détachement d'Infanterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, inséré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 12 janvier 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Chef du Service de Santé,

D^r GAUTIER.

Le Lieutenant commandant
le détachement d'Infanterie coloniale,
LORENZI.

ARRÊTÉ prescrivant la prohibition d'entrée, dans les Etablissements français de l'Océanie, des cocotiers et de toutes les plantes de la famille des palmiers, du caféier, du bananier et autres musacées, de leurs fruits, feuilles ou rameaux, des terres ou composts pouvant contenir leurs parasites.

(Du 12 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret du 26 juillet 1911;

Vu la dépêche ministérielle du 28 juillet 1915 concernant la

protection contre la propagation des maladies des végétaux en Océanie;

Vu le décret du 6 mai 1913 promulgué dans la Colonie, le 1^{er} octobre 1915;

Vu la délibération du 11 novembre 1915 prise par la Chambre d'Agriculture de la Colonie;

Vu la lettre du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 15 décembre 1915;

Considérant que, dans l'intérêt de l'avenir agricole de la Colonie, il convient de prendre, sans plus tarder, les mesures nécessaires pour empêcher la propagation des maladies des végétaux;

Considérant que, parmi les végétaux généralement cultivés dans les Etablissements français de l'Océanie, les plus sérieusement menacés sont actuellement le cocotier, le caféier et le bananier;

Considérant, d'autre part, que ces espèces sont largement représentées dans la Colonie et que le besoin de nouvelles variétés à y introduire ne se fait pas sentir;

Vu, par ailleurs, l'intérêt qui s'attache d'une façon générale à ce que les végétaux, quels qu'ils soient, ne puissent être introduits dans la Colonie sans exercice préalable d'un contrôle aussi efficace que possible;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Est prohibée l'entrée, dans les Etablissements français de l'Océanie, des cocotiers et de toutes les plantes de la famille des palmiers, du caféier, du bananier et autres musacées, de leurs fruits, feuilles ou rameaux, des terres ou composts pouvant contenir leurs parasites.

Art. 2. — Les marchandises provenant des régions tropicales ne pourront être débarquées que sur certificat délivré par le Service des Douanes et Contributions, constatant que l'emballage n'est pas constitué au moyen de foin, de paille ou de fibres végétales ou de tous autres produits agricoles pouvant présenter un danger au point de vue agricole. En cas de doute ou de contestations, il sera recouru à l'expertise du Pharmacien-major en service à l'Hôpital colonial.

Art. 3. — Tous les végétaux vivants ou portions de végétaux, plants, boutures ou rameaux autres que ceux énumérés à l'article 1^{er} du présent arrêté, y compris les graines, ne seront admis dans la Colonie que s'ils sont accompagnés d'un certificat précisant les noms et adresse de l'expéditeur et le lieu d'origine du produit; ce document, contresigné par un Inspecteur ou agent du Service de l'agriculture ou du Service phytopathologique du pays d'origine, devra attester que les végétaux ou grains ne sont atteints d'aucune maladie, qu'ils ne proviennent pas d'une région contaminée ou qu'ils ont subi un traitement désinfectant et, plus spécialement pour les grains de café, que *l'hémileia vastatrix* n'existe pas dans le pays de provenance. En outre, leur débarquement ne pourra avoir lieu qu'après que le certificat en question, visé par le Service des Douanes, aura été revêtu de la signature du Pharmacien-major qui est toujours libre de contrôler l'exactitude des indications qui s'y trouvent énoncées.

Art. 4. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des pénalités prévues au décret du 6 mai 1913, sans préjudice de la destruction des emballages et de la marchandise, qui aura lieu aux frais de l'importateur sous le contrôle du Pharmacien-major.

Art. 5. — Le Secrétaire Général, le Chef du Service Judiciaire, le Chef du Service de Santé et le Chef du Service des Contributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et notifié d'urgence à M. le Ministre des Colonies.

Papeete, le 12 janvier 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

Le Chef du Service Judiciaire,

H. SIMONBAU.

Le Chef du Service de Santé,

D^r GAUTIER.

Le Chef du Service des Contributions,

LAGARDE.

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles principaux des perceptions de Papeete, Taravao et Moorea, pour l'année 1916.

(Du 12 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1915 rendant exécutoire le tarif des taxes locales pour l'année 1916;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie;

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Sont rendus exécutoires les rôles principaux des licences et patentes, de l'impôt personnel et de la prestation rurale des perceptions de Papeete, Taravao et Moorea, pour l'année 1916, s'élevant ensemble à la somme de deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent deux francs quatre-vingts centimes, savoir :

PERCEPTION DE PAPEETE.

Licences.....	11.250 »	
Formules de licences.....	18 75	
Frais d'avertissements.....	0 50	
		11.269 25
Patentes fixes.....	63.387 21	
— proportionnelles.....	48.673 61	
Formules de patentes.....	2.422 50	
Frais d'avertissements.....	37 10	
		114.520 42
Impôt personnel.....	37.824 »	
Prestation rurale.....	23.436 »	
Frais d'avertissement.....	315 20	
		61.575 20
Total de la perception de Papeete.....		187.364 87

PERCEPTION DE TARAVAO.

Patentes fixes.....	16.218 75	
— proportionnelles.....	3.307 72	
Formules de patentes.....	877 50	
Impôt personnel.....	17.580 »	
Prestation rurale.....	30.765 »	
Frais d'avertissement.....	163 90	
		68.902 87
Total de la perception de Taravao.....		68.902 87

PERCEPTION DE MOOREA.

Patentes fixes.....	6.312 50	
— proportionnelles.....	1.584 46	
Formules de patentes.....	382 50	
Impôt personnel.....	9.300 »	
Prestation rurale.....	16.275 »	
Frais d'avertissement.....	80 60	
Total de la perception de Moorea.....		33.935 06
Total général.....		290.202 80

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 janvier 1916.

G. JULIEN.

ARRÊTÉ rendant exécutoire le rôle principal de la prestation urbaine de la Commune de Papeete, pour l'année 1916.

(Du 12 janvier 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

Vu les articles 160 et 161 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant la Commune de Papeete;

Vu les arrêtés des 11 octobre 1878 et 11 mars 1905 créant l'impôt de prestation urbaine;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1915 approuvant le tarif des taxes municipales pour l'année 1916;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la Colonie;

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE:

Article 1^{er}. — Est rendu exécutoire le rôle principal de la prestation urbaine de la Commune de Papeete, pour l'année 1916, s'élevant à la somme de *quarante-deux mille neuf cent cinquante-neuf francs soixante centimes*, savoir :

Prestation urbaine.....	42.756 »
Frais d'avertissement.....	203 60
Total	42.959 60

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 janvier 1916.

G. JULIEN.

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par décision n° 1, de M. le Gouverneur, en date du 4 janvier 1916, la démission de son emploi de brigadier de police, offerte par M. Malinowski, a été acceptée pour compter du 6 janvier. Il a été remplacé dans ses fonctions par M. Gimisty.

Par décision n° 21, de M. le Gouverneur, en date du 13 janvier 1916, M. Ninin, second-maitre-fourrier de la Marine nationale, prendra passage, accompagné de sa femme, sur le steamer-courrier quittant Tahiti le 15 janvier 1916, pour rentrer en France par la voie d'Australie.

SERVICES MILITAIRES

LISTE des sursis de 2 et 3 mois, pour compter du 15 janvier 1916, accordés aux réservistes du service armé.

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE	FONCTIONS ou EMPLOIS	DURÉE du SURSIS	MOTIFS DU SURSIS.
Faugerat, Alcide.....	1907	Président <i>p. i.</i> du Tribunal de 1 ^{re} instance.	3 mois	Présence indispensable au fonctionnement de la Justice. Sans remplaçant possible.
Hayem, Gaston.....	1904	Chef du Service des Travaux publics <i>p. i.</i>	3 mois	Présence indispensable au fonctionnement du Service des Travaux publics.
Chapman, Clinton.....	1906	Constructeur de navires	3 mois	Contrat important en cours, intéressant la navigation interinsulaire.
Sigogne, Lucien.....	1903	Défenseur	2 mois	Inapte à faire campagne en Europe, apte à servir dans la colonie; auxiliaire de la Justice. Procès importants en cours.

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE	FONCTIONS ou EMPLOIS	DURÉE du SURSIS	MOTIFS DU SURSIS.
Bonnet, Yvon.....	1913	Mécanicien	2 mois	Pour permettre de pourvoir à son remplacement sans nuire à des intérêts économiques importants.
Lévy, Julien.....	1906	Patron de côtre et directeur d'exploitation	2 mois	id.
Lucas, Emmanuel.....	1906	Patron de côtre	2 mois	id.
Coppenrath, Clément.....	1908	Mandataire de banquier	2 mois	id.
Doom, Victor.....	1902	Patron de goélette	2 mois	id.
Mallet, Léon.....	1902	Ingénieur à la C ^{ie} des Phosphates	3 mois	Technicien indispensable au fonctionnement de l'exploitation de Makatea.
Mourin, Charles.....	1906	Mécanicien	3 mois	id.
Millet, Charles.....	1909	Mécanicien	1 mois pour compter du 5 janv. 1916.	Pour permettre au "Cholita" d'effectuer un voyage de rapatriement de travailleurs indigènes aux îles Cook.
Caillar Pierre.....	1907	Caissier de la Banque de l'Indo-Chine	2 mois pour compter du 10 janv. 1916.	Pour permettre à la Banque de l'Indo-Chine de fonctionner en attendant que le siège social ait pourvu à son remplacement.

FRANÇAIS ET ANGLAIS

A TAHITI

A l'époque où les radiogrammes parlèrent pour la première fois de l'accident survenu si malencontreusement au roi Georges V, pendant qu'il visitait le front français, le Gouverneur, se faisant l'interprète de la Colonie, avait exprimé à M. le Consul de S. M. Britannique, l'unanimité des vœux que nous formions pour le prompt retour à la santé de l'auguste malade. Il profitait, également de la présence de M. le Consul H. A. Richards à l'inauguration du nouveau poste de T. S. F., le 29 décembre dernier, pour exprimer au représentant de la grande alliée les souhaits de prospérité et de victoire formés à l'adresse de la famille royale et de toute la nation anglaise.

En réponse à ces démarches qui avaient pour but de souligner officiellement l'union intime des Français et des Anglais dans cette colonie, M^r H. A. Richards, qui les avait portées à la connaissance de son Gouvernement, a adressé, le 8 janvier 1916, la lettre reproduite ci-après au Gouverneur p. i.

Sir

8 January 1916.

I have the honour to inform Your Excellency, that I have, this morning, received a reply to the telegram I despatched on 30th ultimo, conveying, to His Majesty Your Excellency's and the British Subjects in this Colony regrets at the news of His Majesty's accident while in France, and wishing His Majesty a speedy recovery, and also Your Excellency's and this Colony's kind message to His Majesty's Government, which you desired

me to despatch in Your Excellency's speech at the opening of the wireless Station on 29th December.

I am now commanded by His Majesty to convey to Your Excellency an expression of His Majesty's appreciation of Your kind message, and I am also instructed by His Majesty's Government to thank Your Excellency and this Colony for your highly valued remarks.

Assuring Your Excellency of the high appreciation by the British Subjects and myself, for the cordial relationship which exists between the subjects of the two allied nations.

I have, etc....

H. A. RICHARDS.

H. B. M. Consul.

TABLEAU D'HONNEUR
des Etablissements français de l'Océanie.

La belle conduite de M. Fléjo (Jean, Léonce, Marcel) né à Papeete le 15 mai 1895, mérite d'être portée à la connaissance de nos concitoyens :

Parti en France avec sa mère et son autre frère le 20 mars 1909, le fils de M. Fléjo, agent des Contributions de cette ville, avait obtenu son brevet de l'Ecole Commerciale de Lorient le 10 juillet 1911. Il entra, le 1^{er} octobre 1911, à l'Ecole Normale de Vannes,

et en sortait, le 15 juillet 1914, avec son brevet supérieur. Nommé instituteur à Lorient, le 1^{er} octobre 1914, il était appelé sous les drapeaux, le 28 décembre suivant et incorporé au 21^e régiment d'infanterie coloniale. Nommé aspirant le 15 avril 1915 (J. O. page 2231), il était, le 1^{er} mai 1915, détaché au 4^{or} régiment de zouaves en cette même qualité, lorsque, le 16 juin, au cours de la grande bataille de Souchez, vers deux heures de l'après-midi, il fut grièvement blessé par un éclat d'obus qui lui labourait les reins sur une longueur de 21 centimètres lui faisant une blessure des plus graves. Ce n'est qu'après 156 jours de soins que le vaillant jeune homme a pu rejoindre son dépôt, le 3 décembre 1915, sans que son courage et sa bonne humeur aient été le moins ébranlés.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

Lundi dernier, 10 janvier, le Gouverneur, sur l'invitation qui lui en avait été faite par le Président de la Chambre de Commerce, a assisté à une réunion de cette assemblée. Aux paroles de bienvenue de M. Touze, le Gouverneur a répondu en assurant le commerce français de l'Océanie de toute sa sympathie et en lui promettant son concours le plus absolu pour la défense active de ses intérêts.

Le Chef du Service des Contributions a reçu une lettre de Madame Marg. E. Carnot, Présidente de l'Association des Dames Françaises de la Croix-Rouge, le remerciant de la souscription de 1.095 fr. envoyée par le personnel des Contributions et quelques commerçants de Papeete, pour les blessés militaires.

SOIRÉE DES ORPHELINS BELGES

Il y a fort longtemps qu'on n'avait assisté, à Papeete, à une manifestation à la fois si émouvante et si réussie que celle qui eut lieu, le soir du 3 janvier, au Palais-Théâtre. Les Anciens Elèves des Ecoles de Papeete avaient, certes, donné à l'occasion de l'*Œuvre des Orphelins de la Guerre* une très favorable idée de ce qu'ils pouvaient réaliser grâce à leurs sentiments de solidarité et à leur esprit de cohésion, mais ce qu'ils firent au profit des *Orphelins Belges* dépasse tout ce qu'on avait pu prévoir. Leurs organisateurs, M^{me} Gallien en tête, qui a eu, quoique souffrante, la lourde tâche de concevoir le programme, de diriger la confection des costumes en même temps que la décoration de la salle et le règlement d'une infinité d'autres détails, M. Emile Martin, Président, M. C. Miller, Trésorier, et M. F. Coulon, Secrétaire, méritent les plus chaleureux éloges.

La soirée eut non seulement un caractère mondain et élégant très marqué, grâce à la foule des dames et jeunes filles qui se pressaient dans la salle, mais elle démontra qu'un souci d'art et un goût parfaits avaient présidé au choix du programme ainsi qu'à celui des acteurs bénévoles dont le succès a été aussi complet que possible.

Parmi les membres du Comité d'organisation figuraient Mesdames de Moulliac, Villierme, P. Héroult, Girard, Fléjo, Pelletier, Ratier; Ch. Lévy, O. Walker, F. Coulon, Ch. Bouzer, Homes

Maruae, Gasse, et M^{les} Coppenrath, et, du côté des Messieurs, le Prince Hinoï, V. Raoulx, H. Villierme, Cérans, M. Wilmot, G. Bambridge, Spitz, Martial Iorss, Aug. Vincent, Ed. Viénot, Ernest Salmon, Ch. Bouzer et Marae Tefau.

Trois commissaires généraux, MM. O. et A. Walker, Maurice Wilmot, J. et P. Héroult, veillaient à la parfaite exécution d'un programme qui n'a donné lieu qu'à des remarques élogieuses.

L'orchestre, la Fanfare et les Chœurs, sous l'experte direction de MM. Vermeersch, G. Bambridge et H. Courtet, ont mérité une fois de plus l'estime en laquelle les tiennent tous les connaisseurs et artistes, très nombreux, comme chacun sait, à Tahiti.

L'exécution de la première partie du programme comprenait la "*Brabançonne*" que les élèves et anciens élèves des écoles de la ville ont entonnée en chœur d'une impeccable façon; deux défilés de films représentant des épisodes de la vie du soldat français sur le front; une poésie à la gloire des S^{ts}-Cyriens, promotion dite de la grande revanche "*Allain de Fayolle*", fort délicatement récitée par M^{lle} Coppenrath; un à-propos, "*L'enfant Belge*", dit par l'auteur, M. L. Pécastaing, qui, à son talent de poète devait, quelques instants plus tard, ajouter celui d'un véritable artiste dramatique. M. Fontana, le très sympathique représentant à Papeete de la noble "*Sœur latine*", s'est fait ovationner dans l'air de la *Favorite* et, quelques instants après, dans celui de la *Tosca*; mais le clou fut incontestablement le magnifique tableau vivant des puissances alliées, dans lequel huit des plus belles jeunes filles de Tahiti, costumées avec un art exquis, représentaient de façon si heureuse qu'aucun doute n'était possible pour les identifier: la France, fièrement dressée contre la sauvage agression (Princesse Tekau); la noble et puissante Grande-Bretagne, reine des mers, le sceptre de Neptune en main (M^{lle} V. Frogier); l'invincible Russie (M^{lle} Jeanne Dupont); la sublime Belgique (M^{lle} Léonie Coppenrath); la douce et poétique Italie, l'épée tirée du fourreau pour l'Honneur de la maison de Savoie (M^{lle} Elisabeth Orsini); l'héroïque et indomptable Serbie (M^{lle} Marie Chéchillot); l'âpre et indépendant Monténégro (M^{lle} H. Villierme); le mystérieux et redoutable Japon (M^{lle} Pauline Coppenrath), et, enfin, pour clore la série, Tahiti, l'incomparable perle de l'Océanie, joyau du domaine colonial de la France (M^{lle} Paloma Salmon).

La deuxième partie débutait par la célèbre pièce en 2 actes d'Henri Lavedan "*Servir*". Il n'en est pas qui fût plus de circonstance. Il est vraisemblable que si l'éminent académicien, son auteur, se fut trouvé dans la salle du Cinéma-Théâtre, il eût éprouvé ce soir-là une satisfaction bien grande à se voir interprété par des artistes qui, à défaut de préparation professionnelle, surent trouver dans la chaleur de leur patriotisme et de leur charité les accents vrais des situations tragiques où ils se trouvaient. M. Pécastaing, dans le rôle du Colonel Eulin, et M^{lle} V. Frogier, dans celui de M^{me} Eulin, furent d'un pathétique achevé. M. Leverd fut non moins émouvant dans le difficile rôle du Lieutenant Eulin, partagé entre les divers sentiments qui l'agitaient et ses devoirs de fils, de philanthrope et de soldat. M. Gillet fut un parfait Ministre de la Guerre et M. Ozanne un excellent général Girard. Quant à M^{lle} L. Coppenrath, elle fut, dans *Pauline*, la soubrette vive et ingénue qu'il fallait. Bref, "*Servir*" transporté sur une scène de Tahiti, était resté tout-à-fait digne de l'auditoire du "Français"; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire des interprètes bénévoles et si justement applaudis dont les noms viennent d'être cités.

Après quelques beaux morceaux de musique exécutés par la Société "La Philharmonie", une superbe interprétation de la *Tosca* par M. Fontana, la soirée fut close par une apothéose en

deux tableaux : " l'Exil " et le " Retour ", dans lesquels l'Alsace était personnifiée par M^{lle} Léonie Coppenrath et la Lorraine par M^{lle} Pauline Coppenrath, sœur de la précédente.

Telle fut, à grandes lignes, la charmante soirée des Orphelins Belges à Papeete. Quand on aura dit que le chœur " Invocation " par les anciens élèves, musique de Henri Courtet et paroles de M. M. Iorss, fut très applaudi, qu'un à-propos tahitien par M. Spitz fut vivement acclamé par les indigènes, que les commissaires de la scène, ceux chargés de la salle et ceux de l'ornementation, ne méritèrent que des félicitations; quand on aura rendu hommage à l'extrême urbanité de M. Louis Raouix, chargé du Buffet, il restera encore bien des oubliés et ce ne seront peut-être point les moins méritants. A ceux-là que les organisateurs, qui se sont dépensés pendant des semaines sans compter, donnent l'assurance non seulement d'une bonne œuvre accomplie mais encore d'un succès mérité, complet, indiscutable.

La soirée des Orphelins Belges a produit une recette de deux mille cinq cents francs.

* * *

Remerciements

Le Comité des Anciens Elèves des Ecoles de Papeete remercie chaleureusement toutes les personnes de la ville, des districts et des îles qui, par leur générosité, leur talent ou leur activité ont largement contribué au succès de la Journée des Orphelins français de la guerre et de la Soirée des Orphelins belges.

TOMBOLA DU 5 DÉCEMBRE 1915.

Liste des Numéros gagnants non réclamés au 15 décembre.

47	93	245	274	468	532	567
572	712	743	817	860	892	913
936	957	1025	1039	1056	1062	1082
1101	1127	1189	1212	1231	1272	1288
1331	1400	1410	1465	1724	1742	1744
1745	1782	1794	1853	1879	1939	1996
2022	2027	2060	2077	2084	2090	2093
2146	2205	2305	2356	2602	2621	2623
2648	2693	2698	2777	2789	2850	2911
2926	2976	3046	3079	3125	3319	3328
3336	3347	3351	3451	3484	3507	3527
3640	3700	3824	3833	3905	3908	3936
3939	3990	4025	4050	4070	4262	2648
4727	4737	4763	4804	4818	4826	4888
4990	5204	5230	5247	5344	5403	5452
5459	5461	5481	5500	5535	5562	5564
5572	5596	5601	5628	5656	5669	5672
5986	5997	6006	6028	6059	6068	6084
6237	6293	6308	6381	6388	6511	6620
6625	6628	6640	6642	6672	6685	6741
6768	6782	6786	6834	6901	6909	6941
6945	6981	6999	7103	7242	7340	7476
7508	7528	7531	7542	7621	7830	7920
7932	7935	7942	7960	8018	8086	8094
8120	8319	8362	8400	8442	8472	8498
8519	8530	8551	8599	8618	8805	8817
8836	8860	8892	8914	8976	9094	9171
9225	9231	9241	9381	9401	9407	9423
9424	9427	9481	9643	9755	9803	9813
9819	9821	9830	9853	9875	9920	

Tous les lots qui ne seront pas réclamés au 1^{er} mars seront vendus au profit de l'Œuvre.

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(Décret du 13 septembre 1914.)

Aux termes du décret du 13 septembre 1914, les Bons du Trésor émis à compter de cette date et pendant la durée des hostilités, porteront la mention " Bons de la défense Nationale ". Ils seront admis pour la libération des souscriptions à tous emprunts futurs, avec droit de préférence pour les souscripteurs à ces emprunts, à concurrence du montant des bons qu'ils remettront au Trésor

Ces bons seront repris au pair, sous déduction, s'il y a lieu de l'intérêt correspondant qui resterait à courir.

Les coupures des bons sont de 100 fr. 500 fr. et 1.000 francs, et sont émis à un an.

Ces bons procurent aux porteurs un intérêt calculé à raison de 5 o/o l'an sur la valeur nominale des bons. Mais cet intérêt sera payé par anticipation et viendra dès lors en déduction du montant des sommes à verser. C'est ainsi qu'un bon de 100 francs ne donnera lieu qu'à un versement de 95 francs : il suit, de là, que les 5 francs qui seront restitués avec ces 95 francs au bout d'un an représentent en réalité pour le souscripteur un placement au taux de 5 pour 95 fr. c'est-à-dire 5.263 o/o

Le tabelau ci-après indique, par chacune des coupures, de 100 fr. 500 fr. et 1.000 fr. le montant des sommes à verser par les souscripteurs.

MONTANT DES BONS	SOMMES A VERSER.
100 fr.	95 fr.
500 fr.	475 fr.
1.000 fr.	950 fr.

Les souscripteurs ne pourront prendre immédiatement possession des bons qu'ils auront souscrits. Il leur sera délivré, lors du versement, une quittance provisoire pour le montant même du versement, c'est-à-dire, pour la valeur nominale des bons diminuée du montant des intérêts y afférents.

Lors de la délivrance des bons, les parties donneront décharge au dos de la quittance provisoire.

Les bons de la défense nationale sont délivrés par le Trésor.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE au profit des Français victimes de la Guerre

M. CHARLIER.

Pour l'Association des Dames Françaises (Croix-Rouge). 500 »

FAMILLE LAGARDE..... 100 »

M. CHAZAL.

Administrateur des Iles-Sous-le-Vent.

Tombola des Iles Sous-le-Vent..... 8.150 »

COMITÉ DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES DE PÂPEETE.

Œuvre des Orphelins Belges..... 2,500 »

BANQUE DE L'INDO-CHINE.

Divers pour la Croix-Rouge..... 95 »

LISTE N° 220: M. ELZEA, LOUIS.

Elzéa Louis.....	5 »
Ta Hiti.....	1 »
Puhia.....	1 »
Rei Leon.....	1 »
M ^{me} Stephanie.....	1 »
A. Barbe.....	5 »
Tuaiti Tetiarahi.....	1 »
Edithe Cham.....	1 »
Terii Gooding.....	1 »
Henri Johnston.....	1 »
Maraetefau Temanu.....	2 »
Lucien Sakze.....	1 »
Avelot J. B.....	1 »
E. Le Calve.....	1 »
Paul Pembili.....	1 »
Total.....	24 »

M^{gr} HERMEL.

District de Makemo.

Le R ^d P. Hervé.....	10 »
Ioane Patea.....	2 50
Temorere a Takokore.....	2 50
Tavaha a Maifano.....	2 50
Teuira Puraga a Maifano.....	2 50
Taputaea Maifano.....	2 50
Tekaviu a Marere.....	2 50
Tefare a Anania.....	2 50
Faratua a Maifano.....	2 50
Marere a Paerau.....	2 50
Tepogi a Teparu.....	2 50
Mataigo a Takokore.....	2 50
Denys Roo a Anania.....	2 50
Tuteina a Takokore.....	2 50
Patea a Anania.....	2 50
Hagaia a Teparu.....	2 50
Pai a Takokore.....	2 50
Vairea a Maifano.....	2 50
Maoake a Takokore.....	2 50
Taratua a Maifano.....	2 50
Raumati a Maifano.....	2 50
Tehau a Teroiatea.....	2 50
Terava a Maifano.....	2 50
Temanaha a Maifano.....	2 50
Maoake a Tuhoe.....	2 50
Panihau a Paerau.....	2 50
Ruiariki a Tuhoe.....	2 50
Varoa a Tuhoe.....	2 50
Puraga a Maifano.....	2 50
Tuatai.....	2 50
Perhenua a Paerau.....	2 50
Hiriata a Tumoana.....	2 50
Taianui.....	2 50
Tepahu.....	2 50
Tupatua a Faatuarai.....	2 50

Mahia a Taputae.....	2 50
Koronelio Teahio a Maui.....	2 50
Tematagi a Paerau.....	2 50
Temauri a Tumairere.....	2 50
Manuera a Maifano.....	2 50
Maro a Utahia.....	2 50
Tefanake a Tuarea.....	2 50
Patoariki a Utahia.....	2 50
Utahia a Utahia.....	2 50
Manari a Maifano.....	2 50

Total..... 120 »

DISTRICT DE ANAA.

Détail de la liste du district de Anaa, dont le montant a été publié au J. O. du 1^{er} décembre 1915.

Titoo a Tereroa.....	5 50
Raka a Taharia.....	5 50
Teufi a Marere.....	5 50
Tauraahiti a Tevaeorai.....	5 50
Heiariki a Mapeura.....	5 50
Irarii a Tevaeorai.....	5 50
Pipi a Tevaeorai.....	5 50
Kohe a Toromoho.....	5 50
Mairagi a Tagi.....	5 50
Turi Temamae a Tamapua.....	5 50
Takina a Kehagatoro.....	5 50
Manuela a Morato.....	5 50
R. Kaua a Tangihia.....	5 50
Riakina.....	5 50
Temaro.....	5 50
Taupe a Tufakamaru.....	5 50
Goustave Kaua a Okutu.....	5 50
Teroro.....	5 50
Matai Tataoa a Tereroa.....	5 50
Tehetu a Tegakau.....	5 50
Taimanaia.....	5 50
Heuea a Tevaeorai.....	5 50
Maruia a Tekehuariki.....	5 50
Kehea.....	5 50
Turihara a Maruake.....	5 50
Puahi a Kohe.....	5 50
Tuhigo a Tu.....	5 50
Tevaeorai a Tevaeorai.....	5 50
Taratiera a Tevaeorai.....	5 50
Tagarua.....	5 50
Kahura a Tuhoe.....	5 50
Eme a Tuhoe.....	5 50
Tai a Tupuhoe.....	5 50
Tepurotu.....	5 50
Faratua.....	5 50
Hinau.....	5 50
Kaha.....	5 50
Maro.....	5 50
Manava.....	5 50
Raufaki.....	5 50
Kaikava.....	5 50
Tekihi a Tereroa.....	5 50
Toroura a Teaku.....	5 50
Putarere.....	5 50
Aû a Faatiraha.....	5 50
Vaea Tapaga a Hiti.....	25 50

Tareva	7 »
Vaea Tematagihua a Okutu	7 »
Maria	7 »
Rehea	7 »
Mataroro	7 »
Teiri	7 »
Taheta a Taheta	7 »
Kanoho	7 »
Matuatua	7 »
Teuira	25 »
Hapai	8 »
Hotea	8 50
Tegaki	8 »
Tehina	8 »
Tehina Tamarii a Maro	8 »
Tahunui a Haere	7 50
Macirita	7 »
Tehuihui	5 50
Tane a Taufu	5 50
Toimata	5 50
Atoni	5 50
Tetaku a Tufakamaru	9 50
Hekerua a Vaea	8 50
Tama a Mauna	7 50
Matai a Tereroa	5 50
Kainuku	8 »
Garagi	7 50
Uuruarau	7 50
Hiva	7 50
Otare	8 »
Marere	8 »
Angata a Tetoka	8 50
Toreahu	7 50
Teata Tamakehu a Teata	10 »
Temataha a Tereroa	8 50
Moterauri	8 »
Teririha a Tara	11 »
Tegahe	8 50
Mauï	10 »
Tetumu	10 »
Terahiti	10 »
Taupega	10 »
Naehel	9 50
Puaiti a Tereroa	5 »
Gauta	8 »
Vahua	8 50
Hiva	8 50
Utupava	7 50
Pani	7 »
Nikori	5 50
Teheura	5 50
Mahaga	6 50
Mataroro	7 50
Tekehu	7 50

704 »

LISTE N° 365 : M. MOETU A TUARAE.
Chef d'Opoa.

Pahua v.	0 50.
Tapeta v.	0 50.

Tu v.	0 50
Tepea	0 25
Terii t.	0 25
Turaa t.	0 25
Tea v.	0 25
Tetuanui	0 25
Rua t.	0 25
Tehaamama	0 25
Miri t.	1 »
Miri v.	0 50
Ata	0 25
Hioiti	0 25
Teiva	1 »
Teiva v.	0 50
Maroro	0 25
Oura	0 25
Tautu v.	0 50
Temaihea	0 25
Teriiti	0 25
Afa tinito N° 2232	1 »
Ah fout N° 3032	1 »
Faahei t.	1 »
Faahei v.	0 50
Tihoni t.	0 25
Perera t.	0 25
Enu t.	1 »
Enu v.	0 50
Toi t.	0 25
Tupuraa	0 25
Arii t.	1 »
Arii v.	0 50
Tama t.	0 25
Vaea	0 25
Tuarii	0 25
Puati t.	1 »
Puati v.	0 50
Hiomai	0 25
Taoa t.	1 »
Hurupa t.	1 »
Tinirau	1 »
Teiniarahi t.	1 »
Teiniarahi v.	0 50
Maehaa	0 25
Tepuanui	0 25
Toa t.	1 »
Toa v.	0 50
Paorai	0 25
Remu t.	1 »
Remu v.	0 50
Tinito	0 25
Farani	0 25
Terii	0 25
Taaroa t.	1 »
Taaroa v.	0 50
Tetua	0 25
Tea	0 25
Terai	0 25
Teihotua	0 25
Hairoro	0 25
Hapairai t.	1 »
Hapairai v.	0 50

Tinau t.	I »
Tinau v.	0 50
Mata.	0 25
Amaura.	0 25
Matiro.	I »
Matiro.	0 50
Teehu.	0 25
Tema v.	0 25
Teinaore.	0 25
Teahiumaeva.	I »
Poreho n° 968.	0 50
Ani n° 64.	0 50
Ritamu n° 3090.	0 50
Hiueni n° 3085.	0 50
Tenetani.	0 50
Mutohi n° 1235.	0 50
Tenifa n° 2211.	0 50
Mutohi v.	0 50
Ahupu'.	0 50
Teteaanuu t.	I »
Teteaanuu v.	0 50
Natua.	0 25
Tara.	0 25
Mehao.	I »
Mehao.	0 50
Mehaoiti.	0 25
Teora.	0 25
Tane a Tairio.	I »
Toi v.	0 50
Tairio v.	0 50
Arai v.	0 25
Raapoto t.	I »
Rapoto v.	0 50
Pareu.	0 25

Total.....

49 25

LISTE N° 366: M. MOETU A TUARAE.

Chef d'Opoa.

Tinomana.	0 25
Otaha.	I »
Tamatarai.	0 25
Pepev.	0 25
Nui a Teheiuira.	I »
Tamaru v.	0 50
Marere v.	0 25
Teheiuira a Maruarai.	I »
Teheiuira v.	0 50
Terii v a Paora.	0 25
Teato.	0 25
Ema v.	0 25
Taiva.	0 25
Mataua t.	I »
Mataua v.	0 50
Tavae t.	I »
Tavae v.	0 50
Roipiri v.	0 50
Mahuta t.	I »
Terii.	I »
Reva v.	0 50
Maruaai.	0 25
Tehia v.	0 25

Tearoha.	0 25
Tahurai.	0 25
Teheiuira.	0 25
Tia.	0 25
Terai.	0 25
Raau.	I »
Purou v.	0 50
Uratua.	0 25
Taumanua t.	I »
Taumanua v.	0 50
Pao v.	0 50
Tunoa v.	0 50
Ahara v.	0 25
Tina v.	0 25
Teheiuira t.	0 25
Poi t.	I »
Poi v.	0 50
Teuira t.	0 25
Teava t.	I »
Parata v.	0 50
Teata orometua.	2 50
Ariitu.	0 25
Vero t.	I »
Vero v.	0 50
Mana t.	I »
Mahuru t.	I »
Mao v.	0 50
Matara t.	I »
Matara v.	0 50
Fano v.	0 25

Total.....

30 50

LISTE N° 373: M. MAIAUTA A TOA.

Maiauta a Toa.	5 »
Maiauta v.	I »
Tapati.	5 »
Taarii t.	I »
Taarii v.	I »
Teheiuira v.	I »
Teheiuira.	I »
Viviura t.	0 25
Teraivetea v.	0 50
Puru t.	I »
Ariipiria v.	I »
Titi v.	0 25
Tufauvanaa v.	I »
Amaru t.	I »
Amaru v.	I »
Naea t.	I »
Naea v.	0 50
Tuaana t.	0 50
Tuaana v.	0 50
Tetuanui v.	0 50
Aai t.	I »
Tetuanui a Temataru.	I »
Tehau v.	0 25
Tetua v.	I »
Viriamu t.	0 25
Upi t.	0 25
Atoni t.	0 25
Hinalina v.	0 25

Pete a Tuarii.....	0 25
Faatau a Tiniura.....	0 25
Tuteehu v.	0 25
Taputea t.	1 »
Taputea v.	1 »
Taeae t.	1 »
Taeae v.	1 »
Pura t.	1 »
Moerai t.	1 »
Moerai v.	1 »
Putoi a Taarii.....	1 »
Puihau v.	0 50
Teupoonui v.	1 »
Teupoonui t.	1 »
Matiri v.	0 25
Raita v.	0 25
Teha v.	0 25
Maehaa v.	0 25
Tiare v.	1 »
Tetu v.	1 »
Hiapo t.	1 »
Hiapo v.	1 »
Hine v.	1 »
Teura a Hiapo.....	0 50
Terai v.	1 »
Raimana	0 50
Tira t.	1 »
Purotu v.	1 »
Tinitua t.	1 »
Tinitua v.	1 »
Tu a Tinitua.....	0 50
Tiheniv.	0 50
Viviura v.	0 50
Teave v.	0 25
Maerehia t.	1 »
Maerehia v.	1 »
Tu t.	1 »
Papeete t.	1 »
Pahio t.	1 »
Tautu t.	1 »
Tautu v.	1 »
Imi t.	1 »
Marii t.	0 25
Pohue t.	0 25
Tauraa v.	0 25
Tino t.	0 25
Teiho t.	0 25
Mana a Mate.....	1 »
Mana v.	1 »
Faara t.	1 »
Teihotua t.	1 »
Teihotua v.	1 »
Vehia a Hiapo.....	0 25
Maehaa t.	0 25
Painu v.	0 50
Haapii t.	0 25
Mihiau v.	0 25
Teihoarii v.	1 »
Tamaehu t.	1 »
Tamaehu v.	1 »
Teiho	0 25
Tehahe t.	0 25

Teaviu v.	0 25
Otare t.	1 »
Otare v.	1 »
Hoania t.	1 »
Hoania v.	1 »
Enoha t.	1 »
Enoha v.	1 »
Ami t.	1 »
Anu v.	1 »
Nui t.	1 »
Uratua v.	0 50
Arutahi t.	1 »
Arutahiv.	1 »
Tautu t.	0 25
Aru t.	0 25
Terii v.	0 25
Tevaite v.	0 25
Puai v.	0 25
Tua t.	0 25
Hoalore t.	0 25
Temarii Uraore.....	1 »
Teamarii Uraore v.	1 »
Vanaa v.	1 »
Maruae t.	1 »
Maruae v.	1 »
Teina t.	1 »
Teina v.	1 »
Ahuura t.	1 »
Ahuura v.	1 »
Mere v.	0 25
Mata v.	0 50
Iva.....	0 30
Tinomana	1 »
Tinomana v.....	1 »
Teehu	1 »
Teehu v.....	1 »
Tehuratoa t.....	1 »
Tehuratoav.....	1 »
Here v.	1 »
Teruhareraï.....	0 25
Teroro v.	0 25
Maehaa t.	0 25
Purou v.	0 25
Vehia t.	0 25

Total.....

104 30

LISTE N° 374: M. MAIAUTA A TOA.

District de Ruutia.

Maiauta a Toa.....	5 »
Maiauta v.....	2 50
Taarii ometua.....	5 »
Taarii v.....	2 50
Tapati a Puarata.....	5 »
Tapati v.....	1 »
Teriitoaparauri a Peu.....	5 »
Teriitoaparauri v.....	1 »
Teinaore t.....	1 »
Teinaore v.....	1 »
Teupoonui t.....	0 50
Teupoonui v.....	0 50
Tetuanui t.....	0 25

Tetuanui v.....	0 25
Teriinoho t.....	1 »
Teriinoho v.....	0 25
Patu t.....	0 50
Taputea t.....	1 »
Taputea v.....	0 50
Matautau t.....	1 »
Matautau v.....	1 »
Arutahi t.....	2 50
Arutahi v.....	2 50
Hoania t.....	1 »
Hoania v.....	1 »
Faara t.....	0 30
Moerai t.....	0 25
Moerai v.....	0 25
Tuarii Hunat.....	0 50
Tuarii v.....	0 50
Tehuiotoa t.....	0 50
Tehuiotoa v.....	0 50
Tihoni t.....	0 50
Tihoni v.....	0 50
Teehu t.....	0 50
Teehu v.....	0 50
Naea t.....	0 50
Naea v.....	0 50
Aai t.....	0 50
Aai v.....	0 50
Tetuanui t.....	0 50
Tetuanui v.....	0 50
Ariihohoa t.....	0 50
Ariihohoa v.....	0 50
Tamaehu t.....	0 50
Tamaehu v.....	0 50
Tama t.....	0 50
Tama v.....	0 50
Painu v.....	0 25
Hine v.....	0 50
Ahi v.....	0 25
Papeete t.....	0 50
Teihoarii v.....	0 50
Teupoonui t.....	0 25
Teupoonui v.....	0 25
Ahuura t.....	0 25
Ahuura v.....	0 25
Maruae t.....	0 50
Maruae v.....	0 25
Amaru t.....	0 50
Amaru v.....	0 50
Hoaoire t.....	0 25
Tani t.....	0 50
Tearere v.....	0 25
Edouar a Tapati.....	0 50
Edouar v.....	0 50
Puru t.....	0 50
Ariipiria v.....	0 50
Tetua v.....	0 50
Titi v.....	0 25
Tetuanui v.....	0 50
Metua v.....	0 50
Pura t.....	0 25
Atiti v.....	0 25
Taeactua t.....	1 »

Taeactua v.....	0 50
Putoi t.....	0 50
Maimare t.....	0 50
Teiho t.....	0 50
Rouru.....	0 50
Hiapot.....	1 »
Hiapo v.....	0 50
Teoru t.....	0 25
Teupoo v.....	0 25
Tira t.....	0 50
Purotu v.....	0 50
Pahio t.....	0 50
Imi t.....	0 50
Marii t.....	0 50
Teihotua t.....	0 25
Teihotua v.....	0 25
Tehia t.....	0 25
Tehia v.....	0 25
Tehahe t.....	0 25
Tehahe v.....	0 25
Rere v.....	0 25
Tehuitua t.....	0 25
Mihiau v.....	0 25
Tarano t.....	1 »
Ariirai t.....	0 25
Vahine v.....	0 25
Tama t.....	0 25
Tama v.....	0 25
Faatau t.....	0 50
Faatau v.....	0 50
Faahipa t.....	0 25
Teato t.....	0 50
Teato v.....	0 50
Tani t.....	1 »
Tai t.....	1 »
Mahahe t.....	0 25
Taiiau t.....	0 50
Rai t.....	0 50
Rai v.....	0 50
Enoha t.....	0 25
Enoha v.....	0 25
Aneu t.....	1 »
Aneu v.....	1 »
Tautu t.....	0 25
Arutahi t.....	0 25
Marii t.....	0 50
Ruru t.....	0 50
Hui t.....	0 25
Teiho.....	0 25
Mere v.....	0 25
Teina t.....	0 25
Teina v.....	0 25
Tevaea t.....	0 50
Vahinetua t.....	0 50
Titiri v.....	0 50
L. Stergios.....	1 »
Tahiarai t.....	0 25
Here v.....	0 25
Teato t.....	0 50
Teato v.....	0 50
Teriiharerai v.....	0 50
Purou v.....	0 50

Arii a Teato t.....	0 25
Eteta t.....	0 50
Tehapai t.....	0 25
Tehapai v.....	0 25
Tama t.....	0 25
Tama v.....	0 25
Tamarii t.....	0 25
Tamaril v.....	0 25
Maitia t.....	0 25
Maitia v.....	0 25
Asis tinito t.....	0 25
Asini tinito t.....	0 50
Tarahea t.....	0 25
Maraihau v.....	0 25
Tuteehu v.....	0 25
Upi t.....	0 25
Viriamu t.....	0 25
Atoni t.....	0 25
Teurahutia v.....	0 25
Raita Taae.....	0 50
Uratau v.....	0 25
Tu.....	0 25
Puihau v.....	0 25
Teura Hiapo.....	0 50
Pori a Roo.....	0 25
Terii a Tara.....	0 50
Hinahina v.....	0 50
Nui t.....	0 50
Tufauvanaa v.....	0 50
Vanaa v.....	0 25
Raimana v.....	0 25
Mana a Terii.....	0 25
Terai Tetu.....	0 25
Teiho a Tehia.....	0 25
Tumuria v.....	0 25
Vetea Tamati.....	0 25
Teriinohotua t.....	0, 25
Maehaa t.....	0 25
Teroro Maiauta.....	0 25
Tetoea Faatiarau.....	0 25
Tetuanui t.....	0 25
Teriitepunoiofe t.....	0 25
Terii v.....	0 25
Tua t.....	0 25
Puai v.....	0 25
Tevaite v.....	0 25
Teave v.....	0 25
Teraivete v.....	0 50
Terii t.....	0 20

Total..... 106 50

Liste N° 375: M. J. A. BUIILLARD (Uturoa).

Tuarae a Marirai.....	I »
Tetuahutia a Tetuaetara.....	I »
Peni a Tepapa.....	0 50
Viritua a Maitua.....	0 50
Tuairaa a Mahuru.....	0 50
Teihotaata a Mahuru.....	0 50
Tino a Mahuru.....	0 25
Teriihaamana a Teuru.....	0 50
Teheiuira a Teiho.....	0 50
Haama a Mahuru.....	0 25

Teipo a Haama.....	0 25
Hutia a Maiti.....	0 25
Maihi.....	0 25
Teriiteaaroa a Vehiatua.....	0 50
Mahuta a Mahuta.....	I »
Titauroa a Titema.....	I »
Rua a Tetuanui.....	0 50
Manu a Faarepa.....	0 50
Aratauainiua a Vehiaatua.....	0 50
Teheiamamai.....	0 50
Firuu a Papai.....	0 50
Ruru a Firuu.....	0 50
Tuarae a Marirai.....	I »
Titauaroa a Titema.....	I »
Mahuta a Mahuta.....	I »
Tamuera a Temarii.....	0 50
Ahuriare a Tarano.....	0 50
Arohamai a Haama.....	0 25
Paia a Teipo.....	0 25
Onohea a Tehei.....	0 50
Marahiti a Pehau.....	0 50
Tani a Marahiti.....	0 50
Maihi a Matahuira.....	I »
Teriiteaaroa a Vehiatua.....	I »
Veria Maitua.....	I »
Teriihaamana a Teuru.....	I »
Tetuanui atoa.....	I »
Mauri a Tani.....	I »
Teiho a Hitimaue.....	I »
Teheiuira a Teiho.....	0 50
Tamuera a Teiho.....	0 50
Mahuru a Rua.....	0 50
Teriitaumanua a Ruahe.....	0 25
Uuru a Tauira.....	0 25
Ralatea v.....	0 25
Uuru v.....	0 25
Tauahi v.....	0 25
Taputu a Uuru.....	0 25
Faimano a Tero.....	0 25
Teuaanatoofa a Tani.....	0 25
Tetahio a Peni.....	0 50
Tehaurai a Mahio.....	0 25
Tani a Ruahe.....	0 50
Utarii a Utarii.....	0 50
Teriitepahiumea.....	0 25
Hauma.....	0 25
Puehu.....	0 25
Ruahev.....	0 25
Tani a Mauri.....	0 50
Tetahio.....	0 50
Tehaurai.....	0 25
Tani a Ruahe.....	0 50
Hauma.....	0 25
Tetuanuiaetua.....	0 25
Irihau a Tenania.....	I »
Tiaivahineianini a Vehiatua.....	0 50
Tauavae a Ruahe.....	0 25
Teuru v.....	0 25
Terii a Terehaapii.....	0 50
Manu a Tiai.....	0 25
Haama v. a Onohea.....	0 25
Ahuura a Tetuanuiaetua.....	0 25

Puarai a Haama.....	0 25
Hiti a Teiho.....	0 25
Teehuarii a Firuu.....	0 25
Marahiti a Pehau.....	0 25
Tani a Marahiti.....	0 25
Utarii a Utarii.....	0 50
Mauri a Tani.....	0 50
Nana.....	0 50
Tetuanui a Toa.....	0 50
Tuairaa a Faarepa.....	0 50
Teiho a Hitimaue.....	1 »
Teriitaumanua a Ruahe.....	0 50
Uuru a Tauri.....	0 50
Teuaanatoofa a Tani.....	0 25
Arutauainiua a Vehiatua.....	1 »
Teipo a Haama.....	0 25
Haama a Mahuru.....	0 25
Tetuahutia a Tetuaetara.....	0 50
Ruru a Firuu.....	0 50
Tehei a Mamai.....	0 50
Tuairaa a Faarepa.....	0 50
Firuu a Papai.....	0 50
Hutia a Maiti.....	0 50
Total.....	47 »
Total des listes ci-dessus.....	11.826 55
Total des listes précédentes.....	136.381 50
Total général.....	148.208 05

RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par le Poste de T. S. F. de Haapape.

N. B. — *En raison des défauts dus à l'état atmosphérique et à la diversité de leur origine, l'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.*

Dans la nuit du 2^e au 3 janvier.

VIA AWANUI.

Le vapeur "Persia" a été torpillé près de Crète; 80 noyés parmi lesquels se trouve un Consul américain.

Les Alliés ont effectué trois nouveaux débarquements en Grèce.

Les Russes ont repris l'offensive en Galicie orientale et ont bombardé l'ennemi pendant 36 heures.

Les Russes ont écrasé les lignes autrichiennes dont ils ont occupé les tranchées. Ils ont fortifié la position et repoussé les contre-attaques.

Les aéroplanes des Alliés ont jeté des bombes sur la station de Commes ou Comines ?

Au nord d'Ypres, l'artillerie montre une grande activité de part et d'autre.

L'amirauté anglaise annonce que le croiseur cuirassé "Natal" a coulé au port et à la suite d'une explosion interne faisant 300 victimes.

Dans la nuit du 4 au 5 janvier.

VIA AWANUI.

Le "Persia" coula en cinq minutes: 590 passagers et l'équipage marquent.

Les Grecs annoncent que 30 transports portant des troupes alliées sont arrivés dans le golfe d'Orphani.

Un rapport russe dit que l'ennemi a été repoussé deux fois avec de grosses pertes au nord de Czartorwsk (?)

Un combat particulièrement acharné se livre près de Czernowitz; les Russes ont occupé plusieurs hauteurs.

Sur le front occidental, dans la région de Sommepey, les Allemands, armés de grenades à main, ont été repoussés.

En Argonne, près du Four de Paris, les Allemands durent s'enfuir de leurs abris sous le feu des "75" français.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier.

VIA AWANUI.

Une communication officielle russe annonce que l'ennemi attaqua près de Czartorysk et sur la rivière Strypa mais fut repoussé avec de grosses pertes.

Une lutte acharnée se poursuit au nord de Czernowitz; les Russes avancent.

Un communiqué de Berlin annonce un combat acharné sur le front de Bessarabie.

Sur le front occidental, au sud de Chalnes, bombardement général; un convoi ennemi a été dispersé.

Dans le sud de la Somme, l'artillerie française a canonné des groupes ennemis et détruit un train de ravitaillement. Des duels d'artillerie continuent dans les Vosges.

Le communiqué italien annonce que les troupes italiennes ont repoussé une attaque près de Goritz, infligeant de fortes pertes à l'ennemi.

Les Anglais ont occupé Jaunde au Cameroun: l'ennemi est en retraite vers le sud; les troupes anglaises sont en contact avec l'arrière-garde ennemie.

Dans la nuit du 6 au 7 janvier.

VIA AWANUI.

Le rapport officiel de Londres dit que l'ennemi ayant attaqué les postes avancés des Anglais près Marlemont fut repoussé.

Le communiqué français dit qu'en Champagne, plusieurs tranchées ennemies furent anéanties et des dépôts de munitions détruits.

Une attaque violente des Allemands près de Tahure fut complètement repoussée.

Les Russes annoncent qu'ils ont pris de nouvelles positions au nord-est de Czernowitz.

Un vapeur armé allemand attaqué par des hydravions sur le lac Tanganyika fut forcé de se rendre.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier.

VIA SAMOA.

Le mouvement russe dans la Russie méridionale prend un grand développement; une bataille acharnée se poursuit sur un front de 200 milles.

Bucarest annonce que la Russie déverse ses troupes en nombre colossal; les austro-allemands font des efforts inouïs pour tenir leurs positions en retirant des troupes des Balkans et du front italien. Malgré cela la Russie continue à faire des progrès.

Les Etats balkaniques s'émeuvent de l'offensive russe et sont dans un état d'énerverment croissant.

A Athènes, on dit que le roi pense que la situation a changé, la victoire échappant des mains des Allemands.

Sur le front occidental, les Alliés continuent les bombardements; les contre-attaques de l'ennemi sont repoussées.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier.

VIA AWANUI.

Un communiqué russe annonce que les Russes ont capturé Gzar-torysk.

L'attaque russe sur Czernowitz a été précédée d'un bombardement de 50 heures.

D'après un communiqué autrichien, ces derniers estiment à 50 (?) hommes les pertes subies le jour de l'an par les Russes sur la frontière de Bessarabie et sur la Strypa.

L'amirauté anglaise annonce que le cuirassé "King Edouard VII" a frappé une mine et a été abandonné, la mer étant devenue excessivement mauvaise peu de temps après. Pas de morts, deux blessés.

Il est annoncé de source officielle que le Cap Helles a été évacué: un mort.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier.

VIA SAMOA.

Un rapport russe déclare que ceux-ci ont capturé 1200 ennemis au nord de Czernowitz. Un violent combat a eu lieu vendredi sur les deux rives du Tigre: 700 prisonniers et 22 canons ont été capturés. L'ennemi était en pleine retraite dimanche, poursuivi par les Anglais.

D'après un communiqué français, nous avons fait sauter un dépôt de munitions en Argonne et forcé l'ennemi à évacuer une position au nord de Metzeral. Les Allemands ont occupé Hartfenstein en Alsace. L'ennemi a pris pied en deux points de la première ligne française au nord-ouest de la Butte-de-Mesnil.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier.

VIA AWANUI.

D'après un communiqué russe, dans la région de Czernowitz, l'ennemi a subi des pertes énormes, a été complètement désorganisé par des contre-attaques désespérées et infructueuses et est incapable de résister aux Russes qui consolident les positions capturées.

Le Tageblatt de Vienne annonce que deux nouveaux régiments tchèques se sont rendus aux Russes sans combattre.

Un communiqué français annonce que le combat continue avec acharnement en Champagne. Nous avons réoccupé presque toutes nos tranchées.

Il semble que les Allemands cherchent à obtenir des résultats positifs, attaquant et contre-attaquant en grandes masses. L'ennemi a subi une défaite complète.

Kut-El-Amara est assiégé par les Turcs. La garnison anglaise est de 10.000 hommes.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier.

VIA SAMOA.

Une violente bataille se poursuit sur les rives du Tigre où les Turcs opposent une grande résistance. Les pertes sont lourdes de chaque côté.

Sur le front occidental, l'artillerie française est active.

La contre-attaque française en Champagne a chassé l'ennemi de ses postes d'observation.

D'importants dommages ont été occasionnés aux travaux de l'ennemi dans le secteur de La Pompelle.

Le communiqué autrichien annonce la prise du Mont Lovcen qui commande Cettigne, avec 26 canons.

Dans la nuit du 14 au 15 janvier.

VIA SAMOA.

La tentative effectuée par les Allemands pour traverser la Misse entre Riga et Mitau a échoué.

Le combat à la baïonnette qui eut lieu à l'est de Flakanen s'est terminé à l'avantage des Russes.

En Argonne, les Allemands ont fait sauter une mine sur la côte 285, produisant un vaste cratère. La bataille continue à être vive.

Les attaques de l'ennemi en Argonne et dans la Meuse, avec des gaz, ont échoué.

Entre la Somme et l'Avre, une attaque de l'ennemi dans la nuit et un coup de main à Pischwas ont été mis en complet échec.

Le bombardement des lignes ennemies est très violent.

Le Comité-Directeur de la Caisse Agricole, dans sa séance du 6 janvier 1916, a nommé pour la Commission d'examen de préparateur de vanille:

MM. Ahne, Edouard, *Président*;

Hérault, Pierre, *Vice-Président*;

Jardonnet, Etienne, *Membre délégué*.

LISTES DES PASSAGERS

ARRIVÉS

23 décembre. — Goëlette *Tearia*, venant des Tuamotu. Passagers: MM. G. Vinot, G. Martin, A. Lemaire, Kiko.

23 décembre. — Goëlette *Tiare Taporo*, venant de Takapoto. Passagers: M. T. Eustace, M^{me} T. Eustace, MM. Tuana Teahi, Ruraevehea, James Snow, Faremata Tagihia, M^{mes} Tuia a Paea, Tipapa Tegakahu et enfants.

24 décembre. — Goëlette *Kivi*, venant de Apataki. Passagers: MM. A. Drollet, V. Peraud, Tehau, Auhuura, Otare, Taumata.

25 décembre. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, venant des Iles-Sous-le-Vent. Passagers: MM. Amiot, Henri, M. et M^{me} Teriitua, Hahe.

27 décembre. — Goëlette *Rereamamu*, venant de Tikahau. Passagers: MM. Rua, Matakaira, Teopa, Faatoro, Tetu, M^{mes} Tupiti, Vahine, Tepure, Tamara.

30 décembre. — Vapeur *Cholita*, venant de Makatea. Passagers: MM. Davie, H. Vos, E. Fabre, Ly-San n° 1737, Pepe Nikre, Timi Samuel, Kera, Metua Abela, Marere a Titi, Tetuaraa a Hitoti, Terai, M^{me} Nikara et 2 enfants, 42 manihikis et leurs familles.

2 janvier. — Goëlette *Lutèce*, venant des Tuamotu. Passagers: MM. Pierre Miller, Tetuarere, sa femme et sa fille, 2 Chinois.

3 janvier. — Goëlette *Temoua-Ahi*, venant de Flint. Passagers: MM. Marshall, Habedock, Tutui a Marutea, Tatoa a Temehu, Teraitai a Hiore, Terutuanu a Neva, Niarata a Ena, Taroarii a Roua, Teata a Tahu, Tehuitua a Faafatua, Hitoti a Fatupua, Maraerau a Runati, Tom Grave, Tuane a Pautu et enfant, Teina a Tupuaitua et enfant, Vahine a Pariau et enfant, Nui a Parii, Rou a Viri, Tetuanui a Marohi, Pepe a Anaterea, Fauura et 3 enfants.

4 janvier. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, venant des Iles-Sous-le-Vent. Passagers: Chinois n°s 291, 2323, 374, 847, 1257, 2350, 3337, MM. Jacquy, Faahira, M^{me} Rere.

4 janvier. — Goëlette *Harriett*, venant des Marquises. Passagère: M^{me} de Chavigny.

5 janvier. — Goëlette *Pro Patr'a*, venant de Raiatea. Passagers: MM. Daniel Richmond, Joseph Paheroo, Ah-Fat n° 1373, Alfred Brengphile.

10 janvier. — Goëlette *Commode*, venant de Rairoa. Passager: M. Th. Smith.

10 janvier. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, venant de Makatea. Passagers: MM. Mallet, Vernaudon, Mourin, Doulier, Tanguot Charles, Luquet, Labbeyi, Hunter Terai, Loeschmann, Fléjo, Graffe Paul, Chabain, Coppenrath, Vidal, Shan-Poun, n° 2033, You Fo n° 1245.

Teare a Tematuanui, Mmes Vidal, Rehu et une enfant, Vahine, Tearai et 3 enfants, Maiahu, Marutua, Doublier et un enfant, Elisée Loschmann et 2 enfants, Marae, Mlle Vidal.

11 janvier. — Goëlette *Elvina*, venant des Tuamotu. Passagers: MM. Turihara, Parara, Ah Toi, Roo, Afa, M^{me} Taueriki et un enfant, Tuhia, Haimano et 3 enfants.

11 janvier. — Côte *Noelina*, venant de Hao. Passager: M. Ah Leny.

PARTIS

23 décembre. — Vapeur *Cholita*, allant à la recherche du St-François. Passagers: MM. Adams, Dauphin.

23 décembre. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, allant aux Iles-Sous-le-Vent. Passagers: M. Taarii, M^{me} Taarii et 3 enfants, MM. Tutu, Tutau, Ah Fot n° 815, Vonnegut, Tautu, M. et M^{me} Tararoa, Colombani, Pothier.

27 décembre. — Vapeur *Cholita*, allant à Makatea. Passagers: M^{me} Botiaux, MM. Davio, Mourin, Pahoaa Tapu, sa femme et 3 enfants, Tetaura, Puarii, Anaïta, Terii, Teuvira, 2 Chinois.

28 décembre. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, allant aux Iles-Sous-le-Vent. Passagers: M. et M^{me} Mahahe et 1 enfant, Tevaea, Mahine, Hutia, Viritahi, Teahu, Tetua, M^{me} Frogier, Mlle Chapman.

3 janvier. — Vapeur *Cholita*, allant à Manihiki. Passagers: M. Miller et 2 enfants, M^{me} Wood, MM. W. D. Wood, Ah Sam, Teata, Munokoa Ioaba, sa femme et un enfant, Takaia Pare, sa femme et un enfant, Vahua et sa femme, Fotunga, Temu Huria, Mehau Strickland, Iobu, sa femme et un enfant, Sataraka et sa femme, Teturi, Tuc Taiti, Tirua, Totoo Tama, Kairenga Rai, sa femme et un enfant, More et sa femme, Temu Abela, sa femme et un enfant, Elia et un enfant, Kopa Tama et un enfant, Parai, Ioseteka, Salamona et sa femme, Maru, sa femme et un enfant, Tufe, Tokataura, sa femme et un enfant, Tuhinerua, sa femme et un enfant, Takaata, Amare, Amosa, Haua Taina, sa femme et un enfant, Tarau, sa femme et un enfant, Munukoa Rubena, Samuela, Honu, sa mère et un enfant, Tuarau, Jimmy Greig, Tarapotea, sa femme et 2 enfants, Nibu, David Greig, Kairenga, sa mère, sa femme et un enfant, Rere, Alfred Tupou, Tauraki, sa femme et un enfant, Makati et sa femme, Terai et sa femme, Timi Samuel, Pepe Nichols, Mehia Abela, Kora Petero, Titi Sarere, Manakatoa Iola, femme réengagée, et un enfant, Tetuarua Nitoti et femme, Vane, Rameka.

3 janvier. — Goëlette *Suzanne*, allant aux Tuamotu. Passagers: MM. Tehau, Mahinui, Maehanga.

3 janvier. — Goëlette *Tiare Apetahi*, allant à Rairoa et Tikahau. Passagers: MM. Tumatau, Rua, Maui, Pufenua, M^{me} Taru, MM. Rua, Tarua, M^{me} Tematagara, MM. Tiare a Roo, Manua, Daviès, Mlles Cadousteau Terii, Pignon Terii.

5 janvier. — Goëlette *Kivi*, allant à Apataki. Passagers: MM. Pohirau, Reitere, Tchaumana, Victorina Peraud, Otare, Taumata.

8 janvier. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, allant à Makatea. Passagers: MM. Luquet, Sanne, M^{me} Sanne, MM. Ioaba, Jimmie Greig.

10 janvier. — Goëlette *Te Moua Ahi*, allant à Flint. Passagers: MM. Marshall, Tutea a Pihae, M^{me} Eteta a Tuhiva, M. Taga a Taui, M^{me} Nounou a Vaavia, M. Taputu a Pao, M^{me} Pepe a Teuira, MM. Marata a Ena, Teretua a Neva, Teraitahia a Hoiore, Teata a Tahī, Tuitui a Marutua, Hitoti a Faatupua, Faatoa a Temaeu, Tom Grave, Tamarii a Rua, Rereau, M^{me} Tuairau.

11 janvier. — Côte *Marino*, allant aux Tuamotu. Passagers: M^{me} Taio et un enfant, M. et M^{me} Tepehu et un enfant.

12 janvier. — Goëlette *Zélée*, allant à Raiatea. Passagers: MM. E. Amiot, E. Jacquy, Chinois n°s 1865, 1357, 863.

13 janvier. — Goëlette *Jeanne-d'Arc*, allant à Raiatea et Iles-sous-le-Vent. Passagers: MM. Viritahi Aurima, Pepeta Aurima, Tahiri, Tane, Mouchés, 2 Chinois, Jackey, Amiot, Pepe. Taua.

CAISSE AGRICOLE

Situation au 1^{er} janvier 1916.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
<i>1^o Opérations principales.</i>					
Prêts divers à longs termes (sur hypothèques de propriétés rurales).....	320.961	34			
Terrains vendus ou cédés à terme.....	97.981	98			
Avances de premier établissement.....	300	»			
			419.243		27
<i>2^o Opérations accessoires.</i>					
Effets à recouvrer: Prêts sur solvabilité.....	»	»			
— Prêts sur cautions.....	88.521	36			
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....	67.296	64			
Achats de titres.....	»	»			
Inscription hypothécaire sur les biens du comptable en garantie de sa gestion....	4.000	»			
			159.818		»
<i>3^o Divers.</i>					
Immeubles divers.....	37.123	58			
Mobilier.....	1.060	12			
Caisse.....	29.536	84			
Correspondants divers.....	6.397	37			
Avances à régulariser.....	228	08			
Intérêts sur ventes et prêts.....	9.291	40			
Prêts au Service Local.....	»	»			
Divers débiteurs.....	1.389	21			
			85.026		60
			664.087		87
PASSIF.					
Bons de caisse.....	»	»			
Dépôts.....	430.658	48			
Cautionnement du comptable.....	8.000	»			
Prêts au Service Local.....	29.890	»			
Succession Teritahi a Uaeva.....	3.390	»			
			471.938		48
Capital ou balance en faveur de la Caisse.....			192.149		39

Mouvement de la Caisse en décembre 1915.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer: Prêts sur cautions....	»	»	»	»
— Prêts sur solvabilité.....	»	»	»	»
Prêts divers à longs termes.....	4.014	01	»	»
Terrains vendus ou cédés à terme.....	365	90	»	»
Frais généraux.....	»	»	3.172	05
Intérêts divers sur ventes et prêts.....	3.608	01	»	»
Dépôts.....	18.521	31	25.306	13
Intérêts sur les dépôts.....	»	»	33	01
Avances à régulariser.....	»	»	»	»
Correspondants divers.....	1.752	90	9.386	11
Prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	»	»	»	»
Recettes diverses.....	30	47	»	»
Mobilier.....	27	36	»	»
Profits et pertes.....	»	»	225	14
Totaux du mois.....	28.320	46	38.123	04
L'encaisse au 1 ^{er} décembre 1915 était de..	39.339	42	»	»
Soit.....	67.659	88	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à..	38.123	04	»	»
Il reste en caisse au 1 ^{er} janvier 1916...	29.536	84	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} décembre 1915, état de.....			198,535	61
L'Avoin du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés.	579	87		
Sur les prêts divers à longs termes...	3,678	79		
Sur les prêts sur cautions.....	653	82		
Sur les prêts sur solvabilité.....	»	»		
Sur nos dépôts au Crédit Lyonnais....	»	»		
Sur avances de premier établissement.	7	54		
Sur divers débiteurs.....	111	38		
Recettes diverses.....	30	47		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	»	»		
De la prime perçue sur traites délivrées par les agents spéciaux pendant l'année.	308	55		
			5,370	42
Le Débit de ce compte comprend :			203,906	03
L'amortissement sur la valeur du mobilier.	55	80		
Les frais généraux du mois.....	3,172	05		
Différences entre le prix de vente et le prix inventorié de divers objets mobiliers et matériels détériorés.....	577	90		
Les intérêts sur dépôts payés pendant le mois.....	33	61		
Les intérêts sur dépôts acquis pendant l'année et capitalisés au 31 décembre..	7,692	14		
La remise aux agents spéciaux.....	25	14		
Intérêts sur cautionnement du comptable.	200	»	11,756	64
Le capital, au 1 ^{er} janvier 1916, est de....			192,149	39

Certifié conforme aux écritures :
Le Secrétaire-trésorier,
H. VILLIERME.

Vu et vérifié :
Le Chef du 1^{er} Bureau,
Edm. BRAULT.

Vu :
Le Président du Comité-directeur,
L. SIGOGNE.

Vu :
Le Censeur,
A. SOLARI.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

SUCCURSALE DE PAPEETE

Capital : 48,000,000 fr.
Privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,
16 mai 1900 et 3 avril 1901.

Situation au 31 décembre 1915.

ACTIF

Encaisse	2.062.792 ^f 40
Portefeuille et avances.....	1.865.437 34
Administration centrale et correspondants.....	1.056.985 32
Comptes d'ordre et divers.....	572.198 66
	<hr/>
	5.557.413 ^f 72

PASSIF

Emission de billets au porteur.....	3.807.725 ^f »
Comptes courants et de dépôts.....	717.671 44
Comptes d'encaissement.....	370.180 36
Comptes d'ordre et divers.....	661.836 92
	<hr/>
	5.557.413 ^f 72

Papeete, le 31 décembre 1915.

Le Directeur,
J.-L. MOLLET.

ANNONCES

Etude de M^o L. SIGOGNE, Défenseur
à Papeete.

ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seings privés en date des 31 décembre 1915 et 4 janvier 1916, portant cette mention: "Eregistré à Papeete le 8 janvier 1916, f^o 126 R^o, C^o 5. Reçu 30 francs. Signé E. Vermeersch.

- 1^o Monsieur Henri GRAND, commerçant, demeurant à Papeete, d'une part,
- 2^o Monsieur Pierre MILLER, commerçant, demeurant à Papeete, d'autre part,

3^o La COMPAGNIE FRANÇAISE DE TAHITI, société anonyme au capital de Trois cent mille francs, dont le siège social est à Paris, 33, rue de l'Entrepôt, représentée à Papeete par Rodolphe FAIN, son agent en ladite ville, également d'autre part ;

Ont prorogé de la façon suivante la société créée entre eux par acte sous seings privés du 31 décembre 1914, et modifiée par acte sous seings privés du 30 juin 1915,

La Société H. Grand, P. Miller et Compagnie, telle qu'elle résulte des actes susdits, est prorogée pour une année qui commencera à courir le 1^{er} janvier 1916 pour finir le 31 décembre 1916.

L'un des originaux de cet acte de renouvellement a été déposé le 12 janvier 1916 au greffe des tribunaux de Papeete.

Pour extrait:
L. SIGOGNE,
Défenseur,

Monsieur LÉON VERNAUDON informe sa nombreuse clientèle qu'il a cédé sa boulangerie à partir du 1^{er} janvier 1916. Il la remercie et espère qu'elle sera toujours bien servie comme par le passé, ayant installé un pétrin mécanique hygiénique d'un nouveau système.

Madame W^{ve} HELME et FAMILLE remercient les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du décès de Monsieur JULES HELME.

Elles prient les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de vouloir bien les excuser.

A LOUER.

(PRIX RAISONNABLE)

Au 23^e kilomètre (Paea)

Maison 6 chambres, Salle à manger, Cuisine, Salle de bains, Hangar, avec Eau de source.

S'adresser à M. D. A. STUART
(PAPEETE).

En vente à l'imprimerie du Gouvernement :

TABLE ALPHABÉTIQUE

des actes en vigueur dans la Colonie, dressée par M. HEIMBURGER, Magistrat.

Prix : 15 francs.

SERVICE POSTAL

1^{er} SEMESTRE 1916

Marche provisoire des paquebots reliant Tahiti à Wellington et San Francisco avec relations sur Paris et sur Sydney.

(Cet horaire est sujet à de nouvelles modifications).

Séjour du paquebot à Papeete : 24 heures.

		MOANA	MAITAI	MOANA	?	MOANA	?	MOANA
Sydney.. (1)
Wellington.....	Départ. jeudi	6 janvier	3 février	2 mars	30 mars	27 avril	25 mai	22 juin
Rarotonga.....	Départ. mardi	11 —	8 —	7 —	4 avril	2 mai	30 —	27 —
Papeete.....	Arrivée. jeudi	13 —	10 —	9 —	6 —	4 —	1 ^{er} juin	29 —
id.	Départ. vendredi	14 —	11 —	10 —	7 —	5 —	2 —	30 —
San Francisco....	Arrivée. mercredi	26 —	23 —	22 —	19 —	17 —	14 —	12 juillet
Paris.....	Arrivée. approx.	12 février (2)	11 mars	8 avril	6 mai	3 juin	1 ^{er} juillet	29 juillet
Paris : Via Bor-	Dernier départ vendredi	14 janvier	11 février	10 mars	7 avril	5 mai	2 juin	30 juin
deaux (3). Via	id. mardi	18 —	15 —	14 — (2)	11 —	9 —	6 —	4 juillet
Boulogne. id.								
San Francisco....	Départ. mercredi	2 février	1 ^{er} mars	29 mars	26 avril	24 mai	21 juin	19 juillet
Papeete.....	Arrivée. lundi	14 —	13 —	10 avril	8 mai	5 juin	3 juillet	31 —
id.	Départ. mardi	15 —	14 —	11 —	9 —	6 —	4 —	1 ^{er} août
Rarotonga.....	Départ. jeudi	17 —	16 —	13 —	11 —	8 —	6 —	3 —
Wellington.....	Arrivée. jeudi	24 —	23 —	20 —	18 —	15 —	13 —	10 —
Sydney. (1).....

(1) Le service n'étant provisoirement assuré que par deux paquebots au lieu de trois, la tête de ligne qui était à Sydney se trouve ramenée à Wellington. Un service annexe fonctionne entre Wellington et Sydney; durée de la traversée: 4 jours.

(2) Ces dates et les suivantes montrent qu'avec la marche actuelle des paquebots les réponses aux lettres expédiées de Tahiti en Europe ne peuvent être de retour que dans un délai de 3 mois. Ainsi une lettre partie de Papeete le 14 janvier, arrivera à Paris vers le 12 février. La réponse, dont la date limite est le 14 mars, ne parviendra à Papeete que le 10 avril.

Lorsque le courrier arrive à Paris avec quelques jours d'avance, il est cependant possible de pouvoir répondre immédiatement par retour du courrier. Cette possibilité est d'autant plus grande que les courriers de la semaine qui suit ceux indiqués sur le présent tableau, ont également des chances d'arriver à temps pour le paquebot de San Francisco.

(3) La tête de ligne du Havre est provisoirement transférée à Bordeaux. Les départs de Paris ont lieu chaque semaine par les voies de Bordeaux et de Boulogne. Les envois des trois premières semaines attendent à San Francisco le départ du paquebot pour Papeete qui a lieu tous les 28 jours.

SERVICE DE SANTÉ

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1915.

Station de Papeete (Hôpital).

Latitude : 17° 31' 39" Sud. — Longitude de Paris : 151° 54' 30" Ouest ; en temps : 10 h. 7' 38".

DATES	TEMPÉRATURE				HUMIDITÉ RELATIVE en 100		PRESSIONS CORRIGÉES A ZÉRO		VENT		ÉTAT DU CIEL, NUAGES		PLUIE en millimètres	OBSERVATIONS
	8 HEURES	16 HEURES	MAXIMA	MINIMA	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES		
1	28.3	28.2	32.2	21.0	57	70	757.9	755.8	N-E	S-E	cu-st	couvert	gouttes	
2	25.5	24.9	29.0	22.2	81	83	758.5	756.9	N-E	N-E	couvert	id.	1.7	
3	20.3	20.5	31.2	21.0	69	67	759.2	736.8	N	N-E	cu	cu	gouttes	Eclairs
4	29.0	29.4	31.0	21.8	66	62	759.2	757.5	N	N-E	ci-cu	cu-st-ni	»	Tonnerre lointain
5	25.8	27.9	30.2	21.0	76	70	758.5	757.9	S	N-E	ci-cu-st	ci-cu	1.3	id.
6	26.7	27.3	30.6	22.0	78	70	757.2	755.8	N-E	N-E	cu-st-ni	cu-st	12.7	
7	28.5	28.7	30.2	21.2	74	72	758.2	755.7	S-E	N-E	cu-st	couvert	15.5	Grosse pluie
8	28.5	26.3	29.4	24.0	75	88	758.1	736.0	N-E	N-E	cu-st	id.	1.5	
9	23.0	26.1	26.8	21.2	95	84	759.1	757.5	N-E	N	couvert	id.	122.5	
10	25.9	29.0	30.0	21.6	83	70	759.8	758.2	N-E	N-E	id.	id.	0.6	
11	29.2	29.2	31.6	22.0	65	72	760.1	757.9	N-E	N-E	ci-cu	ci-cu-st	0.6	
12	29.6	28.8	30.0	20.8	62	72	759.9	758.6	N-E	S-O	cu	cu-st-ni	»	
13	28.2	31.4	32.0	20.8	72	63	759.9	757.0	S-E	S-O	ci-cu	cu-st	»	Grosse pluie - tonnerre
14	27.2	24.6	29.0	20.8	62	74	760.9	759.0	N-O	N-E	cu-st	couvert	24.5	Grosse pluie
15	24.0	29.5	29.6	20.0	85	65	760.5	756.9	N-E	N-E	couvert	ci-cu	1.5	Éclairs et tonnerre
16	28.0	31.8	31.8	20.0	76	57	757.9	756.6	N-E	N-O	cu	cu	gouttes	
17	29.4	30.8	32.0	20.6	63	55	759.1	756.8	N-E	N-E	cu	cu	id.	Bolide
18	28.7	31.6	33.2	20.8	75	53	758.9	755.9	S-E	N-E	cu-st	cu	id.	
19	30.0	28.0	31.2	21.6	65	75	758.7	757.6	N-E	N-E	cu	cu-st	»	
20	28.6	31.7	33.8	18.8	67	62	760.0	756.8	N	S-O	ci-st	cu	»	
21	29.5	28.6	33.0	20.0	61	74	758.5	756.5	S-E	N-O	cu	ci-cu-st	13.5	Pluie
22	28.5	29.6	31.0	19.8	65	69	758.0	756.1	N-E	N-E	clair	ci-cu	»	
23	29.1	29.9	31.2	20.2	66	66	758.7	757.9	N-O	S-E	cu	cu-st	»	
24	29.9	29.9	31.2	20.0	68	64	760.2	759.0	N	N-O	cu	cu	»	
25	27.7	28.1	32.2	20.4	76	75	761.0	758.6	N-E	S-E	cu	ci-cu	gouttes	
26	28.7	24.7	31.2	20.0	76	92	758.5	757.2	N-E	N-E	cu	couvert	8.7	
27	22.3	22.0	26.6	19.6	91	95	758.3	756.8	N-O	N-O	couvert	id.	18.5	Ccup de vent - pluie
28	22.0	22.1	23.2	20.0	91	93	758.2	754.6	N-E	N-E	id.	id.	22.6	id.
29	25.5	24.7	24.4	20.2	81	85	755.5	754.1	N-E	N-E	id.	id.	22.2	Pluie
30	25.4	28.0	29.0	20.2	85	80	756.6	754.9	N-E	N-E	id.	id.	29.5	id.
31	24.0	24.5	28.6	21.4	93	89	757.7	754.8	N-E	N-E	id.	id.	23.7	id.
Moyenne	27.3	27.9	30.2	20.9	74.2	73.1	758.7	756.8	Pluie totale.....				321.1	23 jours de pluie

Vu :

Le Chef du Service de Santé,
D^r GAUTIER.Le Pharmacien-major des troupes coloniales,
JARD